

Commission des interventions

Séance du 28 mai 2020

CDI Décision n°2020-02.4

Aide financière pour le projet d'interconnexion des réseaux d'alimentation en eau potable entre Le Lamentin et Saint-Joseph

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du Directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 30 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre DUBREUIL en qualité de directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-02 du conseil d'administration de l'OFB du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

D'approuver la proposition d'aide financière pour le projet d'interconnexion des réseaux d'alimentation en eau potable entre Le Lamentin et Saint-Joseph réalisé par la Régie communautaire de l'eau et de l'assainissement ODYSSI. Ce projet est conforme au programme d'intervention de l'Agence française pour la biodiversité fixant les conditions générales des aides et aux caractéristiques spécifiques du domaine d'intervention n°6 portant sur la solidarité interbassins au profit des territoires ultra-marins.

ARTICLE 2 :

De fixer le montant de l'aide financière de l'OFB au projet mentionné à l'article 1 à hauteur de 1 000 000 €, soit 33,33 % du montant du projet.

ARTICLE 3 :

Le directeur général est autorisé à mettre définitivement au point les termes de la convention avec la Régie communautaire de l'eau et de l'assainissement ODYSSI, et à procéder à sa signature.

Le directeur général, chargé
du secrétariat du conseil d'administration,



Pierre DUBREUIL

La présidente
de la commission des interventions,



Patricia BLANC